



Prime de départ à la retraite

Par Vero34500

Bonjour. J'ai 37 ans d'ancienneté dans la même entreprise et dois partir à la retraite le 1^{er} juillet 26. J'ai droit à 4,5 mois de salaire brut car je suis dans l'immobilier selon la convention. Actuellement à plein temps

Si j'opte pour la retraite complémentaire à mi temps mon salaire sera divisé en deux lors de mon départ à la retraite. Sur quelle base sera calculée ma prime de départ à la retraite ? Le salaire du mois de départ ou bien sur le salaire à plein temps? Merci pour votre réponse. Cordialement V S

Par yapasdequoi

Bonjour,
Réponse ici :

[url=https://code.travail.gouv.fr/contribution/a-quelles-indemnites-peut-pretendre-un-salarie-qui-part-a-la-retraite]https://code.travail.gouv.fr/contribution/a-quelles-indemnites-peut-pretendre-un-salarie-qui-part-a-la-retraite[/url]

Si vous indiquez votre convention collective, la réponse sera plus précise.
Sinon demandez à votre DRH.